Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260212-DEL2026028-DE

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Art dans les chapelles - Conventions 2026

DEL-2026-028

Numéro de la délibération : DEL-2026-028

Nomenclature ACTES : Culture

Information relative à l'environnement : Non

Date de réunion du conseil : 12 février 2026

Date de convocation du conseil : 6 février 2026

Date d'affichage de la convocation : 6 février 2026

Début de la séance du conseil : 19h00

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Maxime LE LU

Etaient présents : M. Philippe AMOURETTE, Mme Alice CONAN, Mme Véronique DELMOULY, Mme Marie-Madeleine DORE-LUCAS, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, Mme Nathalie GUILLEMOT, M. Eric GUILLERMIC, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Daniel HILLION, Mme Florence JAN, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, M. Emmanuelle LE BRIGAND, M. Gabriel LE BRIS, M. Jean-Pierre LE CLAINCHE, M. Paul LE GUERNIC, M. Maxime LE LU, Mme Marie-Christine LE MOUEL, Mme Alexandra LE NY, Mme Gaëlle LE ROCH, M. Philippe LE RUYET, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Meltide LEPREVOST, M. Christophe MARCHAND, M. Jean-Jacques MERCEUR, Mme Julie MINGAM, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Claudine RAULT, Mme Nathalie TOMASZEWSKI

Etaient représentés : M. Benoit JACQUES donne procuration à M. Paul LE GUERNIC, M. Alain PIERRE donne procuration à M. Hervé JESTIN

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260212-DEL2026028-DE

Art dans les chapelles - Conventions 2026

Rapport de Georges-Yves GUILLOT

L'association l'Art dans les chapelles a pour vocation de valoriser et d'animer le patrimoine religieux des chapelles de la vallée du Blavet et du Pays des Rohan en y organisant des expositions d'art contemporain. La trente-cinquième édition se tiendra du 03 juillet au 31 août prochain.

Une œuvre de l'artiste Nathalie Junod-Ponsard sera installée à la chapelle du château.
La Chapelle Notre Dame de la Houssaye sera intégrée aux circuits du festival mais sans présentation d'exposition.

Des œuvres d'artistes invités par l'association seront présentées aux Bains Douches, site qui sera ouvert sous la surveillance du personnel de l'Art dans les Chapelles et servira de point de départ aux circuits du festival.

Les engagements respectifs de la ville et de l'association sont formalisés dans les conventions ci-jointes, et donnent lieu au règlement de 5419,35 euros pour l'année 2026, correspondant à une contribution forfaitaire, une cotisation annuelle et une participation à des frais d'assurance.

Nous vous proposons :

- d'émettre un avis favorable aux conventions ci-jointes avec l'association ***L'Art dans les Chapelles*** ;
- d'autoriser la Maire à les signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à Pontivy, le 12 février 2026

LA MAIRE
Christine LE STRAT

Ch. Strat

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Maxime LE LU

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :